

ASHLER & MANSON poursuit son développement au travers d'une nouvelle opération de croissance externe et de nouvelles réflexions stratégiques et annonce une augmentation de capital réservée de 1,03 M€.

Dans le contexte exceptionnel de pandémie, ASHLER & MANSON poursuit son développement stratégique et reste pro-active sur de nouveaux relais de croissance à fort potentiel.

ASHLER & MANSON annonce l'acquisition d'AD COURTAGE, société experte en courtage immobilier et assurance de prêts :

Créée en 2015 à Bordeaux et dirigée par Alexis DAVID et Hannah LABRET, AD COURTAGE est une société de courtage spécialisée sur les profils de clients premium. L'ensemble de l'équipe et les deux managers chevronnés rejoignent ASHLER & MANSON. Cette acquisition contribuera à positionner le Groupe comme un acteur majeur du marché immobilier Bordelais.

« Au-delà de devenir encore plus fort dans le berceau historique de notre société, c'est l'association de compétences et le dynamisme commercial de l'équipe d'AD COURTAGE qui nous a séduit. Notre groupe s'est fortement développé ces quatre dernières années et l'arrivée de Managers confirmés est un réel atout pour poursuivre notre croissance » souligne Aymerick PENICAUT, Président-Fondateur d'ASHLER & MANSON.

Cette opération de croissance externe, réalisée sous forme d'apport partiel d'actifs et d'apport de cash (200K€), sera financée par augmentation de capital réservée de 1,03 M€. Les nouveaux associés - via leur holding AD COURTAGE - détiendront 20% du capital d'ASHLER & MANSON au côté de Aymerick Penicaud, président fondateur d'ASHLER & MANSON.

Le nouvel ensemble devrait réaliser 3 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2020 et ambitionne d'ores et déjà de réaliser, en 2021, 4 millions d'euros de chiffre d'affaires sur le crédit, si la conjoncture économique le permet.

L'opération devra être finalisée le 31 décembre 2020 au plus tard, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020.

ASHLER & MANSON a été conseillée par le cabinet REDLINK Nouvelle Aquitaine (Guillaume Rivet, Tiphaine GUIMBARD)

AD COURTAGE a été conseillée par le cabinet TGS AVOCAT (Gauthier VERDON)

ASHLER & MANSON poursuit son développement sur le digital et la commercialisation de son outil PREACOR :

Forte d'une stratégie digitale placée au cœur de son activité depuis plusieurs années, ASHLER & MANSON – qualifiée de FINTECH et à laquelle elle consacre chaque année près de 10 % de son chiffre d'affaires – ne cesse de concentrer ses efforts sur le développement et la commercialisation de ses outils digitaux. Au travers de son outil de scoring PREACOR lancé en 2018 et pour lequel la société a obtenu le label FINANCE INNOVATION, ASHLER & MANSON enregistre à ce jour, plus de 1600 utilisateurs professionnels. Armée d'un succès confirmé pour son savoir-faire digital sur des logiciels métiers ciblés, ASHLER & MANSON entend asseoir sa notoriété auprès des professionnels et **viser à devenir via son outil, le référent du scoring.**

ASHLER & MANSON, un acteur proactif et ambitieux :

Des activités complémentaires à forte valeur ajoutée : Aujourd'hui référent dans le courtage immobilier et l'assurance de prêts, ASHLER & MANSON – qui a en parallèle fortement travaillé son axe digital au travers de « SITIGEO, le site de biens immobilier 100% gratuit » et son outil de scoring à succès « PREACOR » - compte toujours plus se démarquer de ses concurrents, en imaginant de nouvelles activités commerciales et stratégiques actuellement peu exploitées par la société. Alors que le modèle économique des courtiers en crédit a été chahuté des derniers mois, ASHLER & MANSON, qui a renouvelé l'ensemble de ses conventions avec les banques de détail, développe sa market place autour de produits innovants dans la finance et l'immobilier.

Une réflexion autour d'un concept innovant : Dans un environnement où la vie moderne ne cesse de modifier les habitudes des consommateurs, ASHLER & MANSON imagine un concept novateur qui devrait voir le jour courant 2021, visant à affirmer sa visibilité et développer son activité auprès d'une cible plus « millennials ».

De nouvelles formes de partenariats sous forme de licence de marque

Le groupe propose désormais un partenariat sous forme de licence de marque afin de permettre à des acteurs de taille intermédiaire de bénéficier de l'éco système foisonnant d'ASHLER & MANSON qui ne cesse de s'adapter et d'anticiper le monde de demain par de nouvelles stratégies porteuses de croissance.

Prochain événement

Publication du chiffre d'affaires 2020 : fin mars 2021

À propos d'ASHLER ET MANSON

Crée en 2003, Ashler & Manson figure parmi les principaux acteurs du marché du courtage en crédits immobiliers et assurance de prêts au niveau national avec des implantations à Blois, Bordeaux, Paris, Nantes, Nice, Rennes, Toulouse, Bassin d'Arcachon, la Rochelle et Biarritz.

Intermédiaire entre l'établissement financier et l'emprunteur (particulier ou professionnel à la recherche de financement pour un bien immobilier), la mission d'Ashler & Manson est d'offrir à ses clients emprunteurs le meilleur taux grâce à un réseau de plus de 50 partenariats avec les plus grandes banques françaises et européennes et les principales compagnies d'assurance. Ashler & Manson propose également des solutions de placements financiers en architecture ouverte.

Considérée comme l'une des rares FINTECH cotée en bourse, la société a développé plusieurs outils à destination des particuliers et professionnels dont Sitigeo.com - site d'annonces immobilières gratuit - et plus récemment PREACOR, un outil de scoring doté d'une intelligence artificielle à destination des particuliers, visant à être développé auprès des professionnels.

La société est cotée sur le marché Euronext Access depuis le 22 Septembre 2015.

La valeur est éligible au PEA-PME.

Code ISIN : FR0012968485 – Mnémonique : MLAEM

Contact investisseurs

Aymerick PENICAUT

2, allées d'Orléans – 33 000 BORDEAUX
+ 33 6 07 51 00 69

aymerick.penicaud@ashler-manson.com

<http://www.ashler-manson.com>

Listing Sponsor

Champeil SA

9, cours de Gourgue – 33000 BORDEAUX
Tél : 05 56 79 62 32

contact@champeil.com

ANNEXE

Modalités de l'augmentation de capital réservée :

Nombre de titres :	2 541 200 actions de 0,10 € nominal
Capitalisation Boursière :	4,65 M€ (base de cours 1,83€ au 14/11/20)
Montant de l'augmentation de capital :	1 033 903,10 €
Nombre d'actions créés :	635 300 de 0,10 € nominal
Cours de l'action :	1,63 €
Coefficient de Dilution :	20% (un actionnaire qui détiendrait 1% du capital avant opération, détiendra 0,8% du capital après augmentation de capital réservée)
Bénéficiaire :	AD COURTAGE

Répartition du capital

	Avant opération		Après opération	
	Nb titres détenus	% détention Nb titres	Nb titres détenus	% détention Nb titres
Aymeric Penicaut	1 925 854	75,79%	1 925 854	60,63%
AD COURTAGE	0	-	635 300	20,00%
Total	1 925 854	75,79%	2 561 154	80,63%
Flottant	614 754	24,21%	614 754	19,37%
Total	2 541 200	100%	3 176 500	100%

Facteurs de risques relatifs à l'émission :

Risque de dilution

Dans la mesure où, l'augmentation de capital réservée au profit de personnes dénommées par apport d'actifs, ne permet pas aux autres actionnaires de souscrire, ces derniers verront leur participation dans le capital de la Société diluée (à titre indicatif et sur la base du capital social de la Société avant l'opération, un actionnaire qui détenait 1% du capital, détiendrait 0,80% du capital à la suite de l'augmentation de capital réservée).

Impact sur l'évolution du cours de bourse

L'augmentation de capital donnera lieu à la création de 635 000 actions nouvelles au prix de 1,63€ ; ces dernières seront admises à la cotation et bénéficieront des mêmes droits que les actions existantes. L'opération aura un impact dilutif sur le cours de bourse de 2% sur la base du dernier cours coté de 1,83€ le 12 novembre 2020.

Pour autant aucune assurance ne peut être donnée quant au fait que le prix de marché de l'action de la Société ne baissera pas en dessous du cours technique.

Risque de manque de liquidité

La liquidité du marché de l'action ASHLER & MANSON pourrait être réduite du fait de la détention par AD COURTAGE, à l'issue de l'augmentation de capital réservée, d'une participation respective de 10% et 10% du capital de la Société, réduisant le flottant à 18,6%.